

La baie James : Faut-il rapatrier ou mondialiser le débat?

Dietrich Soyez

Volume 39, numéro 106, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022478ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022478ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Soyez, D. (1995). La baie James : Faut-il rapatrier ou mondialiser le débat?

Cahiers de géographie du Québec, 39(106), 63–77.

<https://doi.org/10.7202/022478ar>

La baie James : faut-il rapatrier ou mondialiser le débat?

Dietrich Soyez

Département de géographie

Université de Cologne

Allemagne

Cette opinion se présente en deux parties : partant de quelques thèmes principaux courants au Québec dans les médias, la politique et l'économie, l'objectif est de présenter dans un premier temps quelques thèses critiques et d'essayer de formuler des réponses quant aux facteurs qui ont entraîné les processus de transnationalisation observés. Dans une deuxième partie enfin, on évoque la question de savoir dans quelle mesure les faits discutés sont importants dans une perspective géographique et dans quelles catégories de recherche ils peuvent être rangés.

LE QUÉBEC, LA BAIE JAMES ET LE MONDE EXTÉRIEUR : PERCEPTIONS ET INTERACTIONS

Tous ceux qui, dans les cinq dernières années, ont suivi la discussion publique autour des projets d'aménagement hydro-électriques de la baie James reconnaîtront les points suivants comme quelques-uns des thèmes centraux de la discussion québécoise :

- la transnationalisation du conflit concernant les projets de la baie James, en particulier en ce qui concerne la phase 2 La Grande Baleine, est une conséquence de «l'exportation du conflit» par les Cris (par la suite «thèse de l'exportation du conflit»);
- la campagne de désinformation menée par les Cris et leurs alliés téléguidés par leurs soins à l'étranger a fait beaucoup de tort à l'image internationale du Québec (par la suite «thèse de la désinformation et du téléguidage»);
- cette impression négative ne peut être corrigée que par une présentation intensifiée «objective» de la situation juridique, des autres faits touchant le projet et des intentions de ceux qui soutiennent celui-ci; bref, par une meilleure information de ceux qui ne sont pas informés (par la suite «thèse de l'information»).

À mon avis, ces thèmes sont le reflet d'estimations qui ne représentent que des vérités partielles d'une réalité beaucoup plus complexe. En fait, trois hypothèses peuvent être avancées :

- les défenseurs du projet à Québec ont, par leurs objectifs et leur comportement, eux-mêmes préparé et déclenché ces processus de transnationalisation;
- la grande résonance trouvée par les activités des opposants au projet n'est pas le résultat d'une faculté de manipulation particulièrement développée; elle est plutôt d'abord une preuve de l'habileté avec laquelle on s'est adressé, à l'étranger, à une façon largement répandue d'appréhender les problèmes, façon qui se différencie très nettement de celle qui domine au Québec; elle est ensuite le résultat direct des déficits au niveau de la politique d'information menée par les défenseurs du projet;
- on ne réussira pas à réfuter les objections venues de l'étranger en se contentant d'expliquer uniquement la «réalité» dans la seule optique des défenseurs du projet; au lieu de cela, il serait nécessaire de changer nettement les stratégies jusqu'à présent dominantes dans le sens d'une meilleure compatibilité environnementale et sociale telle qu'elle est perçue à l'étranger.

Il s'agit de savoir quelle information, quelle façon de voir ou quelle «image de la réalité» se trouve transmise et comment celle-ci s'impose.

À PROPOS DE LA «THÈSE DE L'EXPORTATION DU CONFLIT»

Les objectifs, la dimension et la réalisation des projets d'exploitation hydro-électrique de la baie James étaient, dès le début, lors de la phase I La Grande, impensables sans participation de l'étranger, et ceci reste valable pour les phases de construction suivantes envisagées.

Il faut parler en premier lieu ici de l'emprunt hors du Québec d'une grande partie du capital nécessaire. À propos de la dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux étrangers, un chiffre concernant l'Allemagne fédérale en dit long : entre 1969 et 1991, Hydro-Québec a contracté dans ce pays en tout 15 prêts d'une valeur totale de 3,32 milliards de marks. Les partenaires financiers sont des banques allemandes renommées comme les banques des différentes provinces, la Dresdner Bank ou la Commerzbank (Drouin, 1991). Selon une déclaration du vice-président d'Hydro-Québec pour l'Europe, Jacques Finet, en 1991, à l'époque, 30 % environ de la dette globale de l'entreprise était contractée envers des fournisseurs de capitaux européens (d'après *Le Devoir*, 9 décembre 1991).

Au contraire, au niveau des matériaux employés, des produits, du savoir-faire et de la main-d'œuvre, la part du Québec a, avec une expérience accrue, nettement augmenté au fil des années; ceci en dépit du fait que, jusqu'à aujourd'hui, on confie à des fournisseurs étrangers des commandes de l'ordre de

plusieurs millions, en Allemagne également (ce serait un sujet intéressant pour des recherches de géographie économique d'analyser ici les développements particuliers). C'est ainsi que de nouveaux liens fonctionnels et de nouvelles dépendances se sont créés dès le début des années 1980, lorsqu'une part importante de l'électricité produite a été exportée aux États-Unis (ce qui, dans un premier temps, n'était prévu que pour une période transitoire). De la même façon, la deuxième phase projetée, La Grande Baleine, n'a de sens — du moins dans son délai de réalisation prévu initialement — que par une orientation nette à l'exportation.

Ainsi, au début des années 1990, Hydro-Québec se trouvait être une entreprise qui avait renoncé à son caractère originel d'entreprise d'approvisionnement en électricité régionale au profit d'une orientation internationale claire (et par là même d'une dépendance). Aujourd'hui, cette entreprise est depuis longtemps sur la voie de devenir un acteur global. Hydro-Québec a donc, au sens propre comme au sens figuré, tracé et construit des «réseaux» et des «nœuds»; ceux-ci représentent, en cas de conflit, des points d'appui importants pour tout opposant potentiel; dans le cas présent, il s'agit naturellement des contrats de livraison vers les clients du Nord-Est des États-Unis. (Nous reviendrons plus tard sur les métaphores de «réseau» et «nœud».)

Ceci serait resté sans importance notable si, à l'intérieur du Québec, l'équilibre des intérêts en présence et la solution des conflits suscités avaient fonctionné entre les objectifs des élites politiques et économiques, d'une part, et la population autochtone, d'autre part. C'est ce qui semblait avoir réussi après la première phase de conflits au début des années 1970, avec la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975, convention sans pareille jusqu'à aujourd'hui. Néanmoins, le conflit ne pouvait que se ranimer, lorsqu'il apparut que les partenaires du contrat rattachaient à ce document des attentes et des intentions nettement divergentes. Pour les Cris, c'est un «contrat social», un cadre qu'il s'agissait — en l'ajustant à de nouveaux problèmes qui surgiraient — de continuer à développer. Le Québec semble aujourd'hui au contraire être moins intéressé à une dynamisation et à une modernisation du contrat; il y voit en effet — à la lumière d'une interprétation strictement juridique (légaliste) des clauses signées à l'époque par les Cris au sujet de projets à venir — une carte blanche pour la poursuite de l'aménagement hydro-électrique¹.

Étant donné que — c'est le point de vue des Cris —, au début des années 1990, l'État fédéral lui aussi ne s'est acquitté que de façon hésitante de ses engagements, les premiers concernés par ce projet se sont sentis sans aucun soutien dans le cadre canadien (on sait que les gouvernements de la province et de la fédération n'ont consenti à donner leur feu vert à un examen indépendant de la compatibilité environnementale pour le projet de La Grande Baleine qu'après une décision prononcée par la Cour suprême). Dans ce contexte, on ne sera pas surpris que les Cris aient cherché de nouveaux alliés au-delà des frontières du Canada, ni qu'ils aient porté sur la scène internationale justement les points faibles évoqués plus haut des promoteurs du projet. Ce qui étonne, c'est la vitesse avec laquelle — compte tenu de la situation de départ au début des années 1990 — ils ont pu eux

aussi se transformer en acteurs globaux (on en dira plus là-dessus plus loin) et la lenteur avec laquelle le système politique du Québec s'est adapté à la nouvelle situation.

Les actions menées par les Cris — ainsi que leurs effets réels ou supposés sur les plans régional et international — sont, depuis, commentées en majorité de façon très critique au Québec; à plusieurs reprises, elles ont même été condamnées radicalement et, qui plus est, ces condamnations s'accompagnaient de reproches. Ainsi, par exemple, on a reproché aux Cris d'être ingrats (compte tenu de ce qui leur avait été payé comme compensations et de ce que la province avait fait pour eux, tout ceci aussi en comparaison avec la situation d'autres populations autochtones au Canada ou ailleurs dans le monde), de se livrer à un «chantage» (partant de l'hypothèse que cette résistance ne servait qu'à faire grimper le montant des paiements compensatoires) ou de «nuire à l'image» du Québec (après les reproches articulés au niveau international par les Cris). On nota enfin au Québec avec une grande indignation que le Grand Conseil des Cris (du Québec) se faisait conseiller selon toute évidence par des membres rémunérés de lobbies et des agences, rémunérées elles aussi, de relations publiques (Rioux, 1991).

Pour un observateur extérieur et non concerné, il est difficile de comprendre ces reproches (tous n'ont pas pu être prouvés), dont certains font l'objet de discussions passionnées, surtout que, dans le cas présent, il semble bien qu'on fasse deux poids deux mesures. Tout d'abord, il convient de retenir simplement que les Cris ne font rien d'autre que d'appliquer les règles politiques des systèmes occidentaux. Ils défendent leurs intérêts comme n'importe quel autre groupe politique de pression le ferait en Amérique du Nord ou en Europe. Ensuite, il n'existe de différence fondamentale ni en ce qui concerne les objectifs, ni en ce qui concerne les méthodes, dans la façon de procéder d'Hydro-Québec ou des membres de lobbies du gouvernement du Québec. Ou bien y a-t-il une différence lorsqu'un des partenaires du conflit engage l'agence Hill & Knowlton, l'autre Bursom-Marsteller, lorsque l'un s'assure le soutien de réseaux internationaux existants de groupes défendant l'environnement et les droits de l'homme et que l'autre s'appuie sur un réseau global de relations diplomatiques?

L'argument qu'on entend souvent dans ce contexte et selon lequel les promoteurs du projet auraient été contraints, par les actions des Cris, de réagir de façon similaire, apparaît indéfendable : auparavant déjà, il va de soi qu'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec avaient influé sur les partenaires qui leur semblaient importants dans leur pays et à l'étranger — plus subtilement seulement, moins sous les feux de la rampe et par des voies plutôt traditionnelles.

Pour résumer, on peut porter le jugement suivant sur la «thèse de l'exportation du conflit» : elle est — de manière très superficielle — correcte, puisque ce sont les Cris qui, *de facto*, ont porté consciemment à l'étranger un conflit à l'origine limité au Québec. Mais il faut bien dire que ceci a été engendré par les déficits fondamentaux au Québec (et au Canada) en ce qui concerne les processus de décision politiques, économiques et sociaux, ainsi que les mécanismes de solution des conflits. En même temps, les points d'appui pour une stratégie

conflictuelle couronnée de succès des opposants au projet ont été fabriqués par les propres stratégies d'Hydro-Québec : s'imposer, ouvrir des marchés et par là financer le projet.

Dans ce seul contexte, l'argument qui revient sans cesse au Québec et selon lequel il faudrait «rapatrier» la discussion, c'est-à-dire la limiter au Québec, est aussi exagéré que naïf. Le conflit autour de la baie James n'est pas, comme le formulait il y a peu un haut représentant d'Hydro-Québec, un *local squabble* qui n'intéresse pas l'étranger. C'est une affaire internationale et ceci non pas (ou pas exclusivement) parce que le conflit a été internationalisé par les Cris, mais surtout parce que ces projets trouvent leur place dans un réseau international et qu'ils auraient été impossibles sans participation et soutien internationaux.

À PROPOS DE LA «THÈSE DE DÉSINFORMATION ET DE TÉLÉGUIDAGE»

Si, dans le chapitre précédent, il a été question de l'indignation de nombreux Québécois à propos de l'activité des opposants au projet à l'étranger, ceci est étroitement lié à l'information diffusée à ce propos : elle a été très largement comprise par des Québécois comme «désinformation», comme information non conforme aux faits, voire même comme information sciemment et délibérément faussée. C'est pourquoi, dans les prises de position officielles et dans les médias, il est toujours question d'une «campagne de dénigrement» orchestrée par les opposants au projet. On rend en particulier les Cris responsables de l'image négative du Québec à l'étranger. De plus, pour la plupart des défenseurs du projet, il ne fait aucun doute que ces campagnes se font à l'initiative des Cris (en l'occurrence tout particulièrement de leur centre d'organisation, le Grand Conseil des Cris à Ottawa), qu'ils en fixent le contenu et la méthode et qu'enfin ils les téléguident presque entièrement. De nombreux observateurs au Québec ont vu un exemple flagrant pour de telles corrélations dans l'annonce parue dans le *New York Times* (22 octobre 1991) et qui a suscité un grand émoi : on s'y sentait décrit comme les «pires saccageurs» du continent (tel était le titre dans *Le Devoir*, 22 octobre 1991) et les réactions furent à la mesure de l'émoi².

Le fait est que cette annonce est, sur certains points, objectivement erronée et, qui plus est, exagérée, même si elle ne répète pas les erreurs classiques qu'on trouve de par le monde dans de nombreux produits des opposants au projet. C'est ainsi par exemple qu'on confond souvent, dans d'autres publications étrangères, «bassins versants» et zones inondables ou réservoirs (ce qui mène à des formulations du type : «des zones inondables d'une superficie comparable à celle de la France...») ou la fable de l'exode de milliers de Cris comme conséquence des projets (Drapeau et Guérard, 1993, ont procédé, dans cette perspective, à une analyse détaillée de la James Bay Action Campaign du Natural Resources Defense Council des États-Unis d'octobre 1992 et ont fait la preuve de nombreuses erreurs et inexactitudes; une analyse d'actions correspondantes en Europe arriverait, pour un certain nombre de points, à des résultats semblables).

Laissons de côté la question de savoir s'il s'agit, en ce qui concerne ce genre de produits, du résultat de recherches dénuées de sérieux ou de l'altération voulue de faits connus. Pour une analyse dépourvue de passion de l'ensemble de ce complexe, il est plus important de distinguer ici différents niveaux et différents acteurs.

- On devrait pouvoir assurer que de nombreuses réactions critiques émanant de l'étranger sont dues à de telles accusations fausses et exagérées. De telles informations erronées peuvent être corrigées par des explications correspondantes (encore faut-il que celui à qui s'adressent ces explications soit prêt à les accepter...) et c'est là que se trouve le sens de la politique d'information des défenseurs du projet (cf. également le prochain chapitre «thèse de l'information»).
- Il est typique de constater que des informations erronées concernant des faits fondamentaux des projets viennent presque exclusivement des alliés étrangers des Cris.
- Une analyse des documents et des prises de position publiés par les Cris eux-mêmes ne montre que dans quelques exceptions des erreurs ou des exagérations du type de celles qui sont reprochées. Les différences par rapport au point de vue des défenseurs du projet résultent ici (pas exclusivement mais surtout) d'une autre appréciation des mêmes faits ou de la prise en compte de données et de relations que les défenseurs du projet considèrent comme moins importantes ou insignifiantes (cf. par exemple Grand Conseil des Cris..., 1992, et Versailles, 1993).

Trois lignes d'analyse se dessinent donc : d'abord la question de l'itinéraire et du destin des informations, ensuite celle de l'influence exercée par les Cris sur les alliés qu'ils ont eux-mêmes choisis ou déclarés tels et enfin celle de la collision de valeurs entre les Cris et les défenseurs du projet au Québec. Parlons ici rapidement des deux premiers aspects (le troisième me paraît trop complexe pour pouvoir être traité ici en quelques mots; quelques remarques cependant sur ce sujet se trouvent dans le chapitre «thèse de l'information»).

Dans un premier point, il est évident, pour tous les observateurs du conflit, que les voies et les destins des informations employées dans cette dispute — indépendamment de leur origine — varient beaucoup. Leur emploi dépend aussi surtout (entre autres) du niveau d'instruction de l'utilisateur, de ses intentions, de ses préférences ou également de son tempérament personnel. Ainsi, l'anthropologue activiste de la «Société pour les peuples menacés» en Allemagne effectuera, dans les mêmes informations mises à sa disposition par les Cris, Hydro-Québec ou la littérature spécialisée, une autre sélection (et tirera d'autres conclusions) qu'un syndicaliste du Vermont, un membre de Ducks Unlimited en Virginie ou un spécialiste de la gestion de la demande à New York. Les prises de position de ces protagonistes seront donc différentes en fonction de cela lorsqu'ils interviendront dans le débat.

Il semble tout à fait exagéré, voire même hypocrite, de vouloir rendre les Cris responsables de chacun de ces propos ou de chacune de ces actions. Normalement, il devrait être juste de dire qu'ils saluent tout soutien à leurs propres objectifs. Il serait cependant irréaliste de supposer que les Cris pourraient empêcher ou même seulement démentir chaque ineptie produite quelque part dans le monde par ceux qu'ils ont choisis eux-mêmes ou qui se sont eux-mêmes déclarés avocats des causes cries. Ceci est naturellement valable dans la même mesure pour les défenseurs du projet : Hydro-Québec aussi ou le gouvernement du Québec ne prend pas position sur chacune des algarades pour lesquelles par exemple un représentant éminent du patronat québécois est connu — ils n'en endossent pas non plus la responsabilité.

Nous en arrivons maintenant au deuxième point : le téléguidage supposé. Pour toute organisation rigoureuse — et je compte parmi elles aussi bien Hydro-Québec que le gouvernement —, il est impensable que quelques-uns de leurs membres dévient trop des lignes officielles ou des propos convenus (si cela arrivait, les sanctions ne tarderaient pas). Il me semble toutefois absurde d'employer pour les Cris et leurs alliés une mesure équivalente et de supposer partout l'existence d'un téléguidage direct (et, par là, d'une responsabilité), là où de quelconques activistes font de l'agitation contre le projet de la baie James. Cela semble invraisemblable, ne serait-ce que par la structure d'organisation tout à fait différente et les faibles ressources en personnel du Grand Conseil des Cris.

Dans la perspective de cette problématique particulière, une étude sur les réseaux des groupes et des organisations de soutien des Cris dans le Nord-Est des États-Unis vient d'être terminée dans le cadre d'un des projets de recherche évoqués en introduction (résultats partiels publiés dans Barden, 1994). Il ressort très clairement de cette étude que les nombreuses activités observées dans cette région contre les projets n'ont pas été dirigées par les Cris (naturellement, ceux-ci les voyaient d'un œil favorable et les ont même soutenues en partie). De plus, les résultats corroborent l'idée qu'une fragmentation des groupes s'opposant aux projets est bien réelle en raison des barrières existant au niveau de la communication (en ce qui concerne les intentions, les formations professionnelles, les différences au niveau personnel, les connaissances de la langue, etc.); ces résultats montrent également qu'une orchestration centrale serait pratiquement impossible même pour une organisation disposant de ressources personnelles et financières beaucoup plus importantes que les Cris.

Ceci devrait être encore plus valable, en raison de l'écart dans l'espace, dans la culture et dans la mentalité pour ceux qui soutiennent les Cris sur d'autres continents, comme par exemple en Europe; mais, autant que je sache, ce problème n'a pas encore été analysé.

La présentation critique du traitement de l'information dans le complexe de la baie James ne serait pas complète, si on ne parlait pas aussi des stratégies des défenseurs du projet. Ce qui les a longtemps caractérisés — et ce qui les caractérise encore en partie aujourd'hui —, c'est que des informations importantes, à partir desquelles l'objectif et le sens de l'exploitation hydro-électrique du Nord auraient

pu être compris et évalués, aient été soit complètement occultées, soit rendues publiques de façon uniquement sélective. Ceci concernait non seulement les plus touchés par ces projets, en l'occurrence les Cris, mais aussi un large public au Québec et ailleurs. On sait tant de choses sur les déficits et les fautes qui ont existé lors de la phase La Grande qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir ici. Mais au moment de la préparation de la deuxième phase Grande Baleine, c'est-à-dire à peu près dans les années allant de 1989 à 1992, des questions essentielles du projet ont été traitées comme des secrets d'État. Il faut bien ici se demander si, pour les principaux concernés et intéressés, ceci n'était pas une forme de «désinformation». Les points suivants étaient en particulier problématiques :

- l'absence d'une analyse économique globale des coûts et des recettes (en tenant compte de la politique énergétique controversée pour les investisseurs étrangers);
- l'absence d'une étude de compatibilité environnementale et sociale aussi bien complète qu'indépendante;
- l'absence d'un débat général, sérieux et résolu au parlement et dans l'opinion publique sur les options existantes au niveau de la politique énergétique, industrielle et celle du marché du travail³.

Cette rétention d'informations importantes a aussi été caractéristique dans un tout autre domaine qui touche particulièrement l'Allemagne. Depuis de nombreuses années, dans le cadre de ce qu'on appelle le Euro-Québec Hydro-Hydrogen Pilot Project (EQHHPP), on dépense des millions pour chercher dans quelle mesure il serait possible et sensé de réduire les problèmes environnementaux en Europe, et ici particulièrement en Allemagne, par l'emploi d'hydrogène. Celui-ci pourrait être produit au Québec — et par là également à l'aide de l'électricité de la baie James (Ambassade du Canada, 1990). Une large série d'interviews faites dans le réseau EQHHPP (dans le cadre du deuxième projet de recherche dont il a été question en introduction), réseau qui relie entre elles quelques-unes des unités de recherche et des entreprises les plus renommées d'Allemagne, a abouti au résultat suivant : des personnes importantes occupant des positions clés n'ont rien appris concernant la problématique de la politique et de la production d'électricité, et ceci en dépit de contacts intensifs avec des représentants officiels du Québec, des années durant. Ce n'est que lorsque des groupes écologistes ont attiré l'attention sur les conflits en cours, en attaquant ces groupes de personnes, que celles-ci ont tenté d'en savoir plus et ont dû longtemps se contenter de généralités (il est toutefois intéressant de constater que la majorité des scientifiques allemands concernés n'ont jamais fait de réels efforts pour s'informer sur la base des publications internationales existantes...)⁴.

Le Québec officiel ne s'est montré que peu prêt à soumettre les déroulements et les conséquences de ses propres actes à l'examen indépendant d'experts extérieurs qui ne soient pas, d'une manière ou d'une autre, liés ou dépendants d'Hydro-Québec ou du gouvernement du Québec : ceci est un manquement grave d'une politique d'information sujette, des années durant, à

caution. Aujourd'hui, on se plaît à renvoyer les critiques internationales aux «études d'impact» complètes qui sont en cours d'élaboration. En règle générale pourtant, on ne dit pas que cet examen central (et indépendant) selon les lois fédérales n'a été possible — comme nous l'avons déjà mentionné — qu'après des années de résistance politique et juridique féroce, sous la pression de la Cour suprême (il est possible que l'influence énergique exercée par le New York Power Authority y soit pour quelque chose...). Ceci explique surtout pourquoi, dans de larges pans de l'opinion publique internationale et dans le monde des spécialistes, l'impression négative est née, selon laquelle on voudrait dans ce cas précis mener à bien un projet largement motivé par la politique, à l'encontre de toute raison socio-économique et écologique. C'est surtout ce fait-là qui a beaucoup nui à l'image du Québec.

En résumé, il faut donc dire que la «thèse de désinformation et de téléguidage», selon laquelle la «faute» globale pour l'image négative du Québec à l'étranger se trouve projetée sur les Cris, doit être fortement mise en doute, d'autant plus que des points importants reprochés aux opposants du projet étaient tout aussi typiques du comportement de ses défenseurs. La résonance relativement importante rencontrée sur le plan international par les campagnes organisées par les Cris ou (avec ou sans coordination) par leurs alliés de l'étranger ne s'explique donc dans ce contexte ni par leur talent particulier de manipulation, ni par des comparses particulièrement doués ou payés dans le monde des relations publiques qui les soutient. Vue de l'extérieur, cette résonance semble plutôt être le résultat direct d'une combinaison spécifique de causes : en l'occurrence, d'un côté, les déficits graves dans les stratégies d'information et de participation des responsables du projet, de l'autre côté, un large consensus au niveau des valeurs de la part des Cris avec les activistes et le public étrangers dans le domaine de questions importantes portant sur la problématique de l'environnement et des droits de l'homme. C'est, à mon avis, justement cet aspect qui joue un rôle important par rapport à la «thèse de l'information».

À PROPOS DE LA «THÈSE DE L'INFORMATION»

Comme nous l'avons déjà mentionné, la réaction du Québec officiel aux activités des opposants au projet à l'étranger a été, dans un premier temps, lente et faible. L'impression n'est pas fautive qu'on avait, alors, tout à fait sous-estimé ses adversaires. Néanmoins, après avoir reconnu les effets négatifs potentiels, en particulier dans la perspective de contrats de livraison existants ou à venir avec le Nord-Est des États-Unis, on a réagi avec toute la puissance des ressources de son organisation, de ses finances, de ses lois et de son personnel. On décupla le travail de relations publiques au Québec même et dans les régions critiques, avec l'appui de professionnels internationaux en la matière (des brochures d'information en passant par les campagnes d'annonces, les conférences, le parrainage culturel et scientifique au niveau national et international, etc.), on rouvrit la représentation new-yorkaise d'Hydro-Québec, on créa une vice-présidence pour l'Europe avec siège à Bruxelles, on intensifia le lobbying direct d'hommes politiques, de

parlementaires, de parlements locaux et régionaux, d'*utilities* et d'entreprises d'approvisionnement en électricité, en particulier aux États-Unis (surtout Albany, NY), et enfin on mit à contribution les canaux et les contacts des représentations diplomatiques du Québec à l'étranger (les ambassades du Canada sont souvent devenues elles aussi actives par l'information et le lobbying). Parallèlement, on observa exactement les activités des opposants au projet. En particulier lors d'événements choisis par les Cris pour leur grande visibilité et leur grand effet médiatiques, des apparitions jumelées de représentants du Grand Conseil des Cris et de représentants d'Hydro-Québec/gouvernement du Québec devinrent la règle; lors de ces apparitions, on essayait de se neutraliser mutuellement (les jeux Olympiques de Barcelone, le Sommet de l'environnement de Rio, la Tribune internationale de l'eau à Amsterdam, les conférences des études canadiennes, pour n'en nommer que quelques-unes).

Mais on ne faisait pas que réagir, on essayait aussi d'aller à l'encontre, dans la mesure du possible, des défis imminents. Un exemple intéressant dans ce domaine est la création d'une disposition à l'action en Europe, où l'on a supposé, dès 1991, un nouveau point important des activités adverses (il y a certainement eu des plans équivalents chez les Cris, mais ils n'ont jamais été réalisés). La création que nous évoquions plus haut d'un bureau d'Hydro-Québec à Bruxelles a été dans ce contexte la mesure préventive la plus importante. Ce qui est plus intéressant, c'est la mission confiée à Burson-Marsteller pour l'étude des structures, des intentions et des stratégies de groupes et d'associations en Europe, groupes et associations estimés comme alliés potentiels des Cris dans ce cas précis, surtout dans le domaine de l'environnement et des droits de l'homme (Burson-Marsteller, 1991). On pensait, partant de là, pouvoir ainsi mieux mesurer le potentiel de risques émanant de ces activités (les recommandations qui ressortent de cette étude méritent une analyse propre et doivent faire, pour cette raison, l'objet d'une analyse critique dans un autre contexte).

Dans la mesure où il s'agissait, dans toutes ces mesures prises, de récolter des informations, la philosophie qui se trouvait derrière cette stratégie était claire : cela devait suffire — et était assez efficace — pour éclairer les non-informés, les indifférents ou ceux qui subissaient l'influence de la désinformation adverse et leur donner des informations sur la réalité québécoise et dans la perspective québécoise. Autrement dit : du fait que les promoteurs du projet étaient convaincus d'avoir raison et de faire ce qui était bien, leur politique d'information menée en direction de l'étranger était, en règle générale, fermée aux points de vue alternatifs, aux estimations alternatives, aux «réalités» alternatives et aux «images» alternatives de la «réalité québécoise». Celui qui ne se laissait pas convaincre par les «faits» venant du Québec — c'était une attitude que j'ai eu à subir dans d'innombrables discussions et conversations avec des avocats du projet — devait donc être naïf, fermé à tout argument ou hostile au Québec.

Certes, on trouve partout dans le monde des stratégies d'information comparables d'États ou d'entreprises, liées au refus ou à l'incapacité d'appréhender d'autres systèmes de valeurs ou d'autres visions du monde, et encore moins de les tolérer. Cela ne joue pas un grand rôle aussi longtemps que les dépendances et les

interactions sont faibles. Mais au moment où elles sont présentes, elles deviennent regrettables et problématiques — comme par exemple entre le Québec et l'Allemagne.

Il est possible que la politique officielle d'information du Québec ait convaincu des groupes cibles importants dans le Nord-Est des États-Unis et en Europe. D'autres, qui pourraient, en fonction des conditions générales existantes ou de développement à venir, être décisifs, n'ont pas été convaincus par ce genre de «présentation des faits». Ceci dépend naturellement d'une «territorialité» spécifique, d'une «socialisation» et d'une «expérience» liées à l'endroit où l'on vit, ainsi que de l'adoption de «valeurs» spécifiques à une région ou à une couche sociale. Un seul exemple à ce propos : pour un Allemand sensibilisé aux problèmes environnementaux, il est tout à fait compréhensible que des fonds publics considérables soient aujourd'hui dépensés pour ce qu'on appelle la «remise à l'état naturel» des lieux d'opérations infrastructurelles passées. On compte dans ce contexte par exemple la «renaturation» de petits cours d'eau qui, après la dernière guerre, ont été, pour des raisons liées à la gestion de l'eau, canalisés (à l'aide de tuyaux) ou aussi le fait de faire disparaître des routes. Comment veut-on expliquer à une telle personne que le détournement de grands fleuves au-delà de lignes de partage des eaux ne cause pas de sérieux dégâts environnementaux? (Le détournement de la Caniapiscou serait comparable à la construction d'un barrage sur le Rhin à Bâle, dans l'intention de détourner une grande partie de l'eau du cours supérieur vers le système Saône-Rhône, afin de pouvoir améliorer l'hydraulicité des centrales hydro-électriques...).

Un Québécois trouvera un tel développement certainement exagéré (et il aura raison de mettre cela sur le compte des énormes changements que nous avons fait subir, en Allemagne, à notre environnement, et ceci dans une mesure qui ne pourra pas se retrouver de façon identique dans la plupart des régions du Canada) — ceci ne change néanmoins rien au fait qu'une même réalité soit évaluée différemment.

Pour résumer, nous pouvons donc dire que les opposants au projet ont réagi plus habilement à de telles différences de sensibilités et de systèmes de valeurs européens que les défenseurs du projet. J'y vois donc une raison pour le peu de portée et d'impact des campagnes d'information menées par les défenseurs du projet à l'extérieur du Québec. «L'information explicative» et «l'information à partir des faits» ne suffisent pas à elles seules, à la longue, pour assurer le succès d'un travail de persuasion : lors d'un difficile contact interculturel, la volonté d'adaptation et de compromission doit être nettement affichée des deux côtés.

Voilà pourquoi je suis d'avis qu'on est en présence d'une grosse faute d'estimation, lorsque le vice-président d'Hydro-Québec Europe constate, à l'occasion de la fermeture du bureau de Bruxelles à la fin de 1993, que son mandat est accompli et que les campagnes de désinformation des opposants ont été neutralisées par le travail d'information explicative. Je postule qu'en Europe, et particulièrement en Allemagne, une grande réceptivité aux points de vue et aux arguments des Cris et de leurs alliés continue d'exister. Elle interviendra, si le

conflit venait à se ranimer. Le point de vue du Québec ne sera mieux accepté qu'à partir du moment où les responsables du projet modifieront ce dernier dans le sens d'une meilleure compatibilité environnementale et sociale qui apparaisse plausible dans la perspective européenne.

EN GUISE DE CONCLUSION : LES IMPLICATIONS GÉOGRAPHIQUES DES CONFLITS DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA TRANSNATIONALISATION

Il ne fait aucun doute que les controverses, que nous venons de décrire, avec les valeurs qu'elles expriment, sont d'un grand intérêt politique, et ce, pas seulement pour le Québec. De tels conflits de développement sont aussi d'un intérêt fondamental pour la géographie : celui-ci existe non seulement dans la perspective des implications spatiales au sens strict pour les régions touchées, mais surtout dans la perspective scientifique du potentiel de connaissance et de généralisation qu'apportent ces débats. Dans ce contexte, il est étonnant de constater dans quelle faible mesure notre discipline s'est occupée de ce faisceau de problèmes, et ceci non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du Québec.

Les lacunes ainsi constatées dans la connaissance de ces problèmes ont été le point de départ des projets de recherche en question. Partant de deux conflits de développement aux retombées importantes dans l'Est du Canada — les controverses autour des projets hydro-électriques de la baie James et des vols militaires à basse altitude partant de Goose Bay —, on relie entre eux des faisceaux de problèmes qui, dans les études courantes normalement menées, ne font l'objet que de recherche sectorielle (par exemple, dans la perspective d'une géographie «classique» économique, industrielle ou politique). Le but est de mieux comprendre dans leurs fondements et dans leurs impacts spatiaux les problèmes transnationaux causés par cette utilisation des ressources d'arrière-pays.

Le point de départ conceptuel de ces études est la métaphore de l'«ombre écologique» des sociétés urbano-industrielles sur leurs arrière-pays (MacNeill, Winsemius et Yakushiji, 1991). Elle élargit au niveau spatial le concept traditionnel des «externalités négatives» des sciences économiques. De plus, il est facile de concevoir qu'on puisse utiliser cette métaphore pour étudier les réactions des populations concernées par ces préjudices venant de l'extérieur. La mainmise de la région urbano-industrielle centrale du Québec sur les ressources de son arrière-pays n'est qu'un exemple parmi ceux, nombreux, qu'on observe de par le monde. Le trait typique de tous ces exemples est le fait que les habitants des régions centrales jouissent en majorité des avantages de tels projets, alors que leurs périphéries et les populations de celles-ci, largement marginalisées tant au niveau politique qu'économique, ne font que supporter les conséquences presque exclusivement négatives des projets de développement. Comme il est classique de le constater dans ces relations centre/périphérie, il y va ici aussi de la puissance et de l'impuissance des populations concernées, dans une perspective aussi bien politique qu'économique. Celles-ci essaient donc de plus en plus fréquemment de

compenser leurs faiblesses par des stratégies de transnationalisation et de porter des coups dans les points faibles des promoteurs des projets. On peut ici retourner un adage bien connu en disant que ceux qui sont concernés «pensent localement» mais «agissent globalement» (pour une justification et une analyse complètes, cf. Barker et Soyez, 1994). Comme nous l'avons démontré précédemment, la perception du problème par toutes les personnes concernées joue un rôle important, et ceci indépendamment de l'adéquation ou de l'inadéquation de cette perception. Le point décisif dans ce contexte est la capacité des protagonistes à faire parvenir les informations importantes à leurs yeux par des canaux directs («réseaux») jusqu'aux postes de commande du pouvoir politique, économique et médiatique à l'étranger («nœuds»). Dans ce processus, les informations doivent surmonter des barrières politiques, culturelles et mentales. Ce faisant, elles sont déformées par des filtres de perception et, surtout, par l'influence concrète exercée par des personnes concernées intéressées dans les «nœuds» (*gatekeepers*); elles déclenchent à l'étranger des réactions qui ont en retour un effet sur le pays d'origine — en l'occurrence le Québec. La façon de rapporter les faits dans les médias de l'étranger et du pays même a, dans ce cas, une influence prépondérante. Pour mieux comprendre, donc, tous les facteurs de ce contexte, on a besoin de procéder à une «analyse géographique des informations».

Sur tous ces points, on peut trouver, dans les débats autour des projets de la baie James que nous avons décrits plus haut, des exemples révélateurs et des comparaisons de conflits qui se déroulent de façon semblable à l'échelle mondiale (par exemple, par rapport à l'exploitation des forêts tropicales et tempérées) et qui fournissent bien la preuve de la valeur capitale de l'exemple québécois. Du point de vue géographique, il est aussi important de constater qu'en l'espace de quelques années, des réseaux globaux se sont formés dans lesquels — pratiquement avec l'abolition de l'«espace», des «distances» et du «temps» (Harvey, 1990) — information, désinformation, argent, pouvoir, façons d'appréhender et idéologies sont transportés et échangés de par le monde le long de gradients donnés.

Grâce à l'étude de tels contextes, la géographie n'enrichira pas seulement la discussion générale sur les processus de globalisation, telle qu'elle est menée actuellement dans de nombreuses disciplines (Robertson, 1992). Elle devrait également, à partir de sa propre perspective, contribuer à rendre plus transparents les arrière-plans de tels conflits, afin de rendre ainsi possibles des solutions plus adéquates. Toute tentative en vue de limiter, dans le contenu et dans l'espace, le débat scientifique et politique dans un tel enchevêtrement d'interactions est aussi peu sensée qu'acceptable ou réalisable. Ce n'est pas l'isolement mais l'ouverture, pas la rétention d'informations mais leur échange tout à fait libre, qui est ici la seule stratégie appropriée, et ceci non seulement dans une perspective politique, mais surtout dans une perspective scientifique.

On peut donc dire, par rapport aux projets hydro-électriques de la baie James, qu'une façon rationnelle de gérer cette problématique ne peut se trouver que dans une «mondialisation» accrue plutôt que dans le «rapatriement» de la discussion. Il va sans dire que ceci est également valable dans une mesure similaire

pour tout autre domaine (controversé) de thèmes, dans n'importe quel point du monde, l'Allemagne y comprise.

REMERCIEMENTS

En dernier lieu, je tiens à remercier Mme Bernadette Meisser (Fachrichtung Romanistik, Universität des Saarlandes, Saarbrücken) pour son excellente traduction, ainsi que Mme Hélène Destrempe (Centre d'études québécoises/Fachbereich Romanistik, Universität Trier) et la rédaction des *Cahiers de géographie du Québec* pour ses commentaires appréciables.

NOTES

- 1 Quant aux attitudes et aux mentalités sous-jacentes, cf. Hamelin (1974, p. 16) : «Trop de canadienité, trop de fédéralité, trop de sudité mais pas assez d'amérindianité pénètrent les opérations nordiques... s'il ne se produit pas de modifications dans les mentalités, il n'est pas souhaitable de confier sans conditions aux Sudistes le développement du Nord, vu qu'ils le réduisent en un développement d'affaires et qu'ils le dénaturent en le dénordifiant».
- 2 L'annonce a été signée également par le Grand Conseil des Cris, une démarche qu'on a regrettée longtemps. Celle-ci eut pour conséquence que les quelques groupes peu nombreux qui soutenaient ou du moins sympathisaient au Québec avec certaines façons de voir refusèrent (du moins temporairement) leur collaboration. Ils ne voulaient, chez eux, être identifiés ni avec les contenus de l'annonce, ni avec les organisations qui en portaient la paternité. Les Cris, selon leur représentant Bill Namgoose (communication personnelle), se sont «fourvoyés» dans cette affaire : selon lui, le contenu de l'annonce n'a pas été formulé avec eux, mais on le leur a seulement lu au téléphone en toute hâte juste avant la mise sous presse — on n'avait alors pas remarqué le contenu explosif de cette annonce. Cette explication, donnée aussi au Québec devant les médias, a été interprétée par la majorité comme un argument destiné à donner le change.
- 3 Ce n'est pas un hasard si c'est justement au Québec qu'un groupe du nom de «Coalition pour un débat public de l'énergie» s'est formé..., et le «Forum Grande Baleine» tente aussi de combler les déficits existants.
- 4 Une des personnes clés a exprimé clairement dans une interview sa colère à propos de la politique de l'information des représentants du Québec, en disant qu'elle en avait assez de tirer les marrons du feu pour le Québec et de combler les déficits de sa politique d'information...
- 5 Comme nous l'avons souligné en introduction, ces études sont encore en cours. Il existe des rapports provisoires sur différents aspects (Soyez, 1992 et 1993; Barden, 1994; Barker et Soyez, 1994).

RÉFÉRENCES

- BARDEN, S. (1994) James Bay-Related Transboundary Conflict : Information Diffusion and Environmental Networking in the Northeastern USA. *Ahornblätter*, 7 : 98-115. (*Marburger Beiträge zur Kanada-Forschung*).
- BARKER, M.L. et SOYEZ, D. (1994) Think Locally — Act Globally? The Transnationalization of Canadian Resource - Use Conflicts. *Environment*, 36(5) : 12-20 et 32-36.
- BURSON-MARSTELLER (1991) *Hydro-Québec Europe. Analyse stratégique paneuropéenne des groupes de pression (Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas) et des mouvements de défense des*

-
- droits des minorités autochtones (Suisse, Italie)*. Paris, Direction de la Recherche et du Planning Stratégique Europe (document non publié).
- DRAPEAU, J.-P. et GUÉRARD, Y. (1993) *Réhabiliter l'hydroélectricité et refuser les mensonges*. (Mémoire présenté à la Commission parlementaire chargée d'étudier la proposition de Plan de développement 1993 d'Hydro-Québec) (document non publié).
- DROUIN, R. (1991) Vortrag vor dem Deutsch-Kanadischen Wirtschaftsclub Köln, (19 novembre) (document non publié).
- AMBASSADE DU CANADA, éd. (1990) Wasserstoff - Ausweg aus dem Treibhaus? Kanadisch-deutsches Pilotprojekt. *Focus Canada*, (52) : 8-9.
- GRAND COUNCIL OF THE CREES (OF QUÉBEC)/CREE REGIONAL AUTHORITY (1992) *Response to questions regarding the human rights implications of investment in Hydro-Québec bonds*. Ottawa, (document non publié).
- HAMELIN, L.-E. (1974) Rhétorique de la nordicité développementale. In E. Gourdeau (éd.) *Le processus décisionnel dans la conception et la réalisation du développement nordique au Canada. Un cas d'espèce : la baie de James*. Étude réalisée pour le compte du Conseil des sciences du Canada, Québec, App. III.
- HARVEY, D. (1990) Between Space and Time : Reflections on the Geographical Imagination. *Annals of the Association of American Geographers*, 80 : 418-434.
- MACNEILL, J., WINSEMIUS, P. et YAKUSHIJI, T. (1991) *Beyond Interdependence : The Meshing of the World's Economy and the Earth's Ecology*. New York, Oxford University Press.
- RIOUX, C. (1991) Comment les Cris ont planté Hydro. *L'actualité*, 15 décembre : 46-50.
- ROBERTSON, R. (1992) *Globalization. Social Theory and Global Culture*. Londres, Newbury Park et New Delhi, SAGE.
- SOYEZ, D. (à paraître) Big Apple, Grande Baleine et l'Europe : implications géographiques d'une interdépendance transnationale. In H.-J. Niederehe (éd.) *Études québécoises — bilan et perspectives*. Actes du colloque scientifique à l'occasion du quinzième anniversaire du «Centre d'Études Québécoises à l'Université de Trèves», 2 au 5 décembre 1993, *Canadiana Romanica*, vol. 11, Tübingen, Niemeyer.
- VERSAILLES, G. (1993) *Selling the Crees' Fight Against Great Whale — The Hydro-Québec Perspective*. Montréal, [Notes délivrées chez SCRUM '93 — un forum organisé par la Canadian Association of Journalists, Toronto] (document non publié).

N.d.l.r. L'auteur est l'un des correspondants des *Cahiers*.